



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 11 JUILLET 2022

Par communiqué en date du 7 juillet 2022, l'inter-patronale et les chambres consulaires ont décidé d'interrompre leur participation aux comités de suivi de la réforme fiscale et de l'ensemble des instances paritaires. Elles souhaitent le retrait ou le rejet du projet de loi de pays portant réforme de la protection sociale déposé par un groupe politique du Congrès.

La Fédération des Fonctionnaires rappelle dans un premier temps que les chambres consulaires qui ne sont pas parties prenantes de ces comités de suivi, sont avant tout des établissements publics représentant les acteurs du secteur privé. A ce titre, La Fédération des Fonctionnaires déplore et dénonce leur attitude invasive dans la mise en application de la politique générale du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dont leurs subsides proviennent principalement des Calédoniens par des subventions de la NC et des taxes affectées, donc de l'argent public.

Nous dénonçons également le chantage social exercé par l'inter-patronale au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, aux partenaires sociaux mais également à l'ensemble de la population du pays.

Sous prétexte qu'un projet de texte ne convienne pas à l'inter-patronale, ou plutôt au risque de rétablir des équités sociales et voir disparaître des avantages et exonérations inappropriés estimés aujourd'hui à plus de 10 milliards Cfp annuel, cette dernière menace la stabilité sociale du pays en utilisant la puissance du lobby économique.

Ce projet qui est loin d'être satisfaisant dans sa totalité mais qui est présenté comme une base de travail, prévoit de rétablir la tranche unique d'assiette de cotisation au RUAMM, un taux unique de cotisation des travailleurs indépendants et la suppression des exonérations avant une redistribution encadrée. La Fédération des Fonctionnaires, bien que satisfaite du dépôt d'un texte, et comme l'ayant déjà indiqué, restera néanmoins opposée à certaines mesures dudit projet qui feront l'objet de contrepropositions.

Il est bien évident que le texte déposé par un des groupes politiques du Congrès est bien éloigné du projet de réforme fiscale de l'inter-patronale. Pour rappel, l'inter-patronale prévoit une fiscalisation des cotisations sociales principalement axée sur la Taxe Générale à la Consommation, escomptant une recette de 100 milliards F.CFP au lieu des 43 milliards aujourd'hui !!!!! Donc une diminution du coût du travail sur le dos des consommateurs de ce pays... De qui se moque-t-on !!!! Ce qu'ils donnent de la main droite, ils le reprennent immédiatement de la main gauche

Vous comprendrez aussi dans le projet de l'inter-patronale que les « charges sociales » sont un handicap pour les entreprises et qu'elles sont trop lourdes pour assurer leur développement voire leur survie. Ce que l'on appelle abusivement « charges sociales » sont en réalité la contribution patronale au financement des régimes sociaux.

Pour rappel, le modèle de sécurité sociale voulue à la sortie de la 2^{ème} guerre mondiale, repose sur un principe d'universalité qui suppose une adhésion obligatoire des salariés garantie par l'obligation des employeurs de consacrer une part du salaire à un versement aux régimes de protection sociale. C'est cette partie de salaire différé qui constitue la contribution patronale. Dans le monde anglo-saxon, il n'y a pas de régime obligatoire, donc pas de contribution patronale, mais les salaires sont plus élevés pour permettre aux salariés de s'assurer individuellement.

Dans notre système, les coûts de santé et les besoins sociaux ayant évolués, il semble normal que les cotisations et donc la contribution patronale augmentent.

La Fédération des Fonctionnaires constate une fois de plus que l'inter-patronale est force de proposition quand il est question de protéger leurs intérêts économiques et se repli dans le déni de démocratie dans le cas inverse.

Cette proposition de loi de pays a le mérite d'avoir été posée sur le bureau du Congrès et permet simplement aujourd'hui d'ouvrir les débats et les échanges.

Devant l'attitude inacceptable de l'inter-patronale et des chambres consulaires, la Fédération des Fonctionnaires appelle à la raison les membres du gouvernement et des groupes politiques du Congrès afin de ne pas céder à ce chantage.

Par ailleurs, elle s'étonne dans les exposés de l'inter-patronale qu'il ne soit jamais fait allusion à la restitution du pouvoir d'achat estimée à 1 milliards de Cfp pour la catégorie des salariés dont le salaire est compris entre 1 et 513 900 Cfp, et à la suppression de l'iniquité sociale due aux deux taux de cotisation.

La Fédération des Fonctionnaires s'étonne également que l'inter-patronale n'ait pas quitté la table des discussions et n'ait pas pris le pays en otage, quand la CCS a été votée à l'augmentation impactant directement le salarié et sans qu'y soient inclus les bas-salaires.

Les partenaires sociaux qui participent à ce comité de suivi ont eu de nombreuses opportunités ou raisons de quitter la table des négociations pour diverses raisons sans jamais que nous ne cédions à la pression de nos adhérents ou de la population, priorisant et misant sur le dialogue social.

A ce titre, la Fédération des Fonctionnaires demande au Président du gouvernement de la NC ainsi qu'à Messieurs les membres du Gouvernement, de faire preuve de discernement et de garantir les équilibres aux bénéfices de notre population aujourd'hui en difficulté.

LE BUREAU DE LA FEDERATION DES FONCTIONNAIRES

Copie :

- *Monsieur le Président et les membres du Congrès*
- *Les groupes politiques du Congrès*
- *Les membres du Gouvernement*
- *Madame et Messieurs les présidents de province Nord, Sud et Iles*
- *MEDEF NC, CPME et U2EP*
- *Membres du CDS*
- *Membres du CESE*
- *Toutes presses écrites, radiophoniques et télévisée*